

Rapport annuel



Association Intercommunale pour
le Démergement et l'Épuration

2023

Société Coopérative

SIÈGE SOCIAL :
Rue de la Digue, 25
4420 Saint-Nicolas (Tilleur)

www.aide.be

Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège

Rapports du Conseil d'administration
et du Commissaire réviseur à l'Assemblée générale
ordinaire des associés du 27 juin 2024.

Bilan et compte de résultats pour l'exercice 2023

Sommaire



Mot du Président	5
1. Présentation de l'Aide	7
Le démergement de la région liégeoise	10
L'épuration des eaux usées	10
La gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA)	11
Services, études et travaux (SET)	11
2. Organe statutaires	13
Composition du conseil d'administration au terme de l'exercice	16
Bureau exécutif au terme de l'exercice	18
Collège des contrôleurs aux comptes	19
Liste des sociétaires	21
3. Chiffres clés de l'année 2023	23
4. Les valeurs	29
5. Faits marquants de l'année 2023	33
6. Bilan financier	37
Compte de résultats	40
7. Bilan social	43
8. Rapport de gestion	47
Commentaires sur les comptes annuels	48
Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice	54
Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société	55
Activités en matière de recherche et développement	61
Existence de succursales de la société	61
Justification de l'application des règles de continuité	61
Autres informations	61
Instruments financiers	61
Justification de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit	61
Lignes de développement	62
Plan financier 2024-2025	62
9. Rapport de certification du commissaire réviseur relatif aux comptes annuels	63



La résilience fut clairement le maître-mot de mes interventions ici même les années précédentes. Chacun garde bien entendu en tête les images des inondations survenues en l'été 2021. A ce titre, 2023 aura encore été marqué par la mise en œuvre de travaux essentiels visant à effacer les stigmates de ces terribles événements, principalement dans la vallée de la Vesdre ; citons notamment les travaux de remise en état des stations de Wegnez et Goffontaine, et les importantes interventions visant la réhabilitation des collecteurs acheminant les eaux usées vers Goffontaine et Wegnez, dans le souci indéfectible de protection de l'environnement, valeur essentielle guidant le travail quotidien de notre association. Les réseaux d'égouts de plusieurs communes impactées ont par ailleurs continué à être débarrassés des boues et autres obstacles à l'écoulement, pour être minutieusement inspectés en vue de contrôler leur état.

Toutes ses opérations qui ont un temps, et bien légitimement, mobilisés prioritairement les services de l'AIDE, ne doivent occulter toutes les autres activités de fond, liées à l'exploitation quotidienne des ouvrages par nos agents environnementaux, ou à l'étude et à la mise en chantier de nouveaux ouvrages ; citons ici, notamment, l'attention portée à la configuration d'assainissement des entités de Gives et de Ben-Ahin, à la construction de la station d'épuration de Braives dans la Vallée de le Mehaigne, ou encore à l'indispensable mise à niveau de la station d'épuration de Waremme.

Mot du Président



Alain
Decerf

Parallèlement, la connaissance des réseaux existants continue de progresser, dans le respect de la trajectoire fixée par la SPGE, avec un taux de cadastre porté à 75% en fin d'année 2023, pour le territoire de notre Province qui comporte tout de même plus de 5600 kilomètres de réseaux. Cette connaissance constitue la pierre angulaire de la gestion intégrée des réseaux, permettant à notre intercommunale de toujours mieux conseiller ses partenaires communaux, via, notamment, des audits structurels et fonctionnels des réseaux, et des simulations hydrauliques.

Plus avant encore, nous ne pouvons omettre de mentionner que trois communes nous ont dit oui ! Oui à une réelle gestion de leurs réseaux par les équipes de l'AIDE, qui, s'appuyant sur les données relevées lors du cadastre, vont pouvoir inspecter les ouvrages, détecter les éventuels défauts ou dysfonctionnements, et, le cas échéant, planifier les interventions nécessaires au maintien de leur bon fonctionnement, et ce, aidées d'outils numériques développés au sein même de l'AIDE. Je remercie ici les communes de Herve, Limbourg, et Welkenraedt pour la confiance qu'elles nous témoignent.

Forte de cette expérience de terrain, l'AIDE pourra judicieusement alimenter la réflexion menée conjointement par la SPGE et les organismes d'assainissement agréés, quant à la reprise en exploitation des ouvrages communaux, tout en en peaufinant les modalités pratiques. Notre intercommunale entrera alors pleinement dans une gestion intégrée des réseaux « du robinet au ruisseau », comme nous l'évoquions proactivement, dès 2019, dans notre plan stratégique.

Des partenariats judicieux sont nécessaires pour permettre à notre association de faire face à ces nouveaux défis, tout en s'inscrivant dans une démarche de mutualisation des connaissances et outils, et donc de maîtrise des coûts. L'AIDE a ainsi fait le choix important de devenir coopérateur de Digit'Eaux, la société digitale des eaux de Wallonie, centre d'expertise et moteur de la transformation numérique indispensable au support de toutes nos activités.

Enfin, cette année déjà riche s'est clôturée par la signature du Contrat de Service Unique avec la SPGE, asseyant le rôle essentiel de notre association dans le secteur de l'assainissement, et pérennisant ses activités pour les années à venir.

L'entière responsabilité du personnel de notre intercommunale peut être fier du travail accompli au quotidien pour mener à bien sa mission de service public, dans un contexte qui ne cesse d'évoluer et de s'adapter, tant sur les aspects stratégiques, budgétaires et législatifs, que technologiques et numériques. Que chacun soit ici remercié pour sa participation à la modernisation du secteur, sans jamais porter atteinte, ni à la rigueur du travail, ni à la qualité des services rendus à nos partenaires et, in fine, à nos concitoyens.

Alain
Decerf



aide

Association Intercommunale pour
le Déménagement et l'Épuration

**Présentation
de l'AIDE**

1

Présentation de l'AIDE

L'Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège (AIDE) est une intercommunale pure créée en 1928.

Elle exerce aujourd'hui ses activités sur l'ensemble du territoire des 84 villes et communes de la province de Liège.

Elle est active dans le domaine de la protection de la région liégeoise contre les inondations indirectes de Meuse liées aux affaissements miniers (démergement), ainsi que dans le domaine de l'assainissement des eaux usées (égouttage, collecteurs, stations de pompage, stations d'épuration, ...).

Son conseil d'administration est composé de mandataires publics.

Ses activités s'organisent selon trois axes :

- la conception, le dimensionnement, la passation de marchés publics et la réalisation d'ouvrages de collecte, de pompage et d'épuration des eaux usées ;
- l'exploitation de ces ouvrages ;
- les services et conseils aux communes en matière de gestion des eaux.

L'AIDE, c'est ...

- 84 villes et communes affiliées sur les 84 que compte la province de Liège
- le démergement (capital A) : la protection du bassin liégeois contre les inondations
- l'épuration (capital B) des eaux usées urbaines sur le territoire de la province de Liège, soit 3876 km² de territoire et une population de 1 000 000 d'habitants
- l'égouttage (capital C)
- les Services, Etudes et Travaux
- des Services d'exploitation performants (stations d'épuration, stations de pompage, collecteurs, bassins d'orage, ...)



Le démergement de la région liégeoise

L'exploitation du charbon dans le sous-sol de la région liégeoise, par défaut de remblayage des veines exploitées, a provoqué l'affaissement des terrains en surface, avec une ampleur qui a atteint localement plus de six mètres. Cette situation a conduit à des désordres importants, bien connus dans la région comme «dégâts miniers», mais a également porté la plaine alluviale à hauteur du niveau d'étiage de la Meuse, la rendant extrêmement sensible aux inondations.

Les inondations de 1925-1926 furent catastrophiques pour les riverains comme pour l'industrie. Des mesures drastiques ont alors dû être prises par les autorités publiques pour les protéger dont, notamment la construction de puissantes digues pour contenir le fleuve.

Depuis sa création en 1928, l'AIDE a mis en place et exploite en région liégeoise un système de protection de la plaine alluviale contre les inondations indirectes de Meuse.

L'ensemble des ouvrages comporte :

- 48 stations de pompage (44 AIDE, 3 SPW, 1 communale)
- 220 km d'exutoires, de conduites et de collecteurs
- 198 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique

L'épuration des eaux usées

À la fin des années 70, l'AIDE s'est vue confier, par l'Etat national d'abord, par la Région wallonne ensuite, la mission d'assurer la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines sur le territoire de la province de Liège.

L'AIDE est chargée de la collecte et du traitement collectif des eaux usées sur toute la province de Liège.

Elle dispose de nombreuses stations d'épuration, de capacités allant de 250 à 446 500 E.H. Ces stations sont alimentées, à partir des égouts communaux, à l'aide de plusieurs centaines de collecteurs d'eaux usées et de nombreuses stations de pompage.

Tous les programmes d'investissement en matière d'assainissement sont établis et financés par la Société publique de Gestion de l'Eau (SPGE), mise en place en 2000, à partir du coût-vérité à l'assainissement, payé par le consommateur d'eau pour chaque mètre cube d'eau alimentaire consommé.

L'égouttage

Depuis 2004, l'AIDE assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'égouttage communaux pour toutes les communes de la province de Liège, selon les dispositions du contrat d'égouttage, commun à toutes les communes wallonnes.

La SPGE est propriétaire des égouts dont elle finance la construction, mais la commune en conserve la gestion.



La gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA)

Mise en place depuis le 1er janvier 2018, la GPAA permet au particulier qui possède un système d'épuration individuelle (SEI) d'obtenir, après intégration de son système au sein de cette dernière, des interventions financières pour son exploitation (entretiens et vidanges).

La GPAA permet également au particulier qui équipe son habitation (hors nouvelles constructions) d'un système d'épuration individuelle agréé d'obtenir des primes à l'installation.

L'AIDE est un acteur majeur de sa mise en oeuvre via notamment :

- la réalisation des contrôles à l'installation et des contrôles périodiques des SEI ;
- l'accompagnement des particuliers dans leurs démarches liées à la mise en place de leur SEI et/ou à l'intégration de celui-ci dans la GPAA ;
- l'information administrative et technique apportée aux intervenants de la GPAA (communes, entrepreneurs, architectes, prestataires d'entretien ...).

Services, études et travaux (SET)

L'AIDE étudie, conçoit et surveille les travaux relatifs à l'élaboration et l'amélioration des ouvrages d'assainissement. On entend par ces ouvrages, les stations d'épuration, les stations de pompage et les collecteurs.

L'AIDE rend divers services à ses affiliés en matière de gestion des eaux usées ou de ruissellement.

Ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept « in house » et, à ce titre, ne relèvent pas de la législation sur les marchés publics.

L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

Depuis juin 2020, une nouvelle structure est en place pour répondre à l'approche « R to R » afin de maîtriser toute la chaîne de valeur « du Robinet au Ruisseau ».

L'AIDE conçoit des outils cartographiques utiles à tous ses métiers et à la connaissance de ses réseaux.



**Organes
statutaires**



Organes statutaires

Assemblée générale : Elle représente l'universalité des associés et ses décisions sont obligatoires pour tous. Elle réunit les représentants de 84 communes associées et de la province de Liège ainsi que la SPGE et les partenaires environnementaux de l'AIDE : La CILE et Intradel.

Conseil d'administration : Désigné par l'Assemblée générale, il est composé de 20 administrateurs et 6 observateurs, à savoir :

Administrateurs :

- 16 représentants des communes affiliées
- 4 représentants de la province de Liège

Observateurs :

- 2 représentants de nos partenaires environnementaux
- 4 représentants du personnel

Bureau exécutif : Seconde le Conseil d'administration dont il émane. Il est composé de 5 administrateurs, à savoir :

- Le président du Conseil d'administration
- 1 vice-président
- 3 administrateurs

Comité de rémunération : Composé de 5 administrateurs, il émet des recommandations à l'Assemblée générale concernant les rétributions accordées aux administrateurs et fixe les rémunérations des fonctions de direction.

Comité d'audit : Composé de 4 administrateurs, il suit le processus d'élaboration de l'information financière et établit des recommandations ou des propositions pour en garantir l'intégrité. Il suit également l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale. Il assure le suivi du contrôle légal des comptes annuels, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur d'entreprises désigné. Il examine et suit l'indépendance du réviseur d'entreprises

Contrôleur aux comptes : Un bureau de réviseurs d'entreprises surveille la gestion de la société dans les domaines comptable et financier.

Comité de concertation : Sa mission est d'émettre des avis et de formuler des propositions sur la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, sur le plan global de prévention et le plan annuel d'action établis par l'employeur, leurs modifications, leur exécution et leurs résultats. Tous les membres du bureau exécutif font partie de ce comité et sont assistés par les membres de la Direction

Comité de négociation : Ce comité réunit les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la vie de l'Association (statut pécuniaire, pension, congés, sécurité et hygiène).

Composition du Conseil d'administration au terme de l'exercice

				Début	Fin
Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Mandat	
PRÉSIDENT	M. DECERF Alain	Seraing	Echevin	17-06-13	30-06-25
VICE-PRESIDENT	M. NIX Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	27-06-19	30-06-25
MEMBRES	M. ALLELYN Bernard	Herve	Conseiller communal	17-06-13	30-06-25
	M. ANCIEN Thierry	Fléron	Bourgmestre	27-06-19	30-06-25
	Mme BENOÎT Julie	Aywaille	Conseillère communale	27-06-19	30-06-25
	M. CIALONE Thomas	Province de Liège	Conseiller provincial	03-12-18	30-06-25
	Mme ELSÉN Sabine	Chaufontaine	Echevine	27-06-19	30-06-25
	Mme FRANCOIS Nathalie	Province de Liège	Conseillère provinciale	27-06-19	30-06-25
	Mme GELDOF Julie	Seraing	Echevine	27-06-19	30-06-25
	Mme HIANCE Valérie	Bassenge	Bourgmestre	03-12-18	30-06-25
	Mme IKER Laura	Esneux	Bourgmestre	17-06-13	30-06-25
	M. KERSTEENS Christophe	Ans	Conseiller communal	14-11-17	30-06-25
	M. LEONARD Roland	Province de Liège	Conseiller provincial	03-12-18	30-06-25
	M. LIBERT Emmanuel	Juprelle	Conseiller communal	01-03-23	30-06-25
	M. PERRIN Dominique	Flémalle	Conseiller communal	27-06-19	30-06-25
	M. RAVONE Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	17-06-13	30-06-25
	Mme RENSON Carine	Province de Liège	Conseillère	30-10-20	30-06-25
	M. THOMAS Eric	Modave	Bourgmestre	22-05-23	30-06-25
	M. VRANCKEN André	Awans	Conseiller communal	02-12-19	30-06-25
	M. YLIEFF Yvan	Dison	Conseiller communal	17-06-13	30-06-25

Le Conseil d'administration s'est réuni douze fois au cours de l'année 2023. Outre les décisions prises dans le domaine technique, il a été particulièrement attentif au maintien des coûts de fonctionnement dans le cadre des budgets alloués.

				Début	Fin
Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Mandat	
OBSERVATEURS	M. JOINE Luc	Intradel	Directeur général	17-06-13	28-02-23
	Mme NOSSENT Marie-Christine	Intradel	Directrice générale	01-03-23	30-06-25
	M. HEGGERICKX Marc	CILE	Directeur RH, des achats et Marchés publics	13-05-19	30-06-25
	M. KREMER Alain	CGSP	Représentant du personnel	01-09-20	30-06-25
	M. ROTA Gianfranco	CGSP	Représentant du personnel	27-06-19	30-06-25
	M. SCHMETZ Philippe	CSC	Représentant du personnel	19-06-18	30-06-25
	M. THOMAS Yves	CGSP Admi	Représentant du personnel	05-05-14	30-06-25

Modifications au cours de l'exercice

				Début	Fin
Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Mandat	
MEMBRES	M. COURTOIS Thomas	Wasseiges	Bourgmestre	07-02-17	21-05-23
	M. LEJEUNE François	Awans	Conseiller communal	27-06-19	28-02-23

Bureau exécutif au terme de l'exercice

Le Bureau exécutif s'est réuni onze fois en 2023. Secondant statutairement le Conseil d'administration dans l'exercice de ses prérogatives, il a, à ce titre, fait rapport au Conseil d'administration sur les dossiers à lui soumettre.

Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Début	Fin
PRÉSIDENT	M. DECERF Alain	Seraing	Echevin	17-06-13	30-06-25
VICE-PRÉSIDENT	M. NIX Jean-Luc	Welkenraedt	Bourgmestre	27-06-19	30-06-25
MEMBRES	M. ANCIEN Thierry	Fléron	Bourgmestre	27-06-19	30-06-25
	Mme ELSÉN Sabine	Chaufontaine	Echevine	27-06-19	30-06-25
	M. LEONARD Roland	Province de Liège	Conseiller provincial	03-12-18	30-06-25

Assistent le Bureau exécutif et le Conseil d'administration

Nom & Prénom	Fonction
Mme HERRY Florence	Directeur général
M. DELFOSSE Fabrice	Directeur Administration et finances
M. LEMLYN José (jusqu'au 30/06/2023)	Directeur Exploitation
M. NAVEZ Frédéric (à partir du 01/07/2023)	Directeur exploitation
Mme LEPORCQ Béatrice	Directeur Services, Etudes, Travaux
M. SILAN Jean-Pierre	Conseiller de la Direction générale

Comité de concertation

Ce comité réunit les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la sécurité et l'hygiène.

Comité de négociation

Ce comité réunit les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traite tous les problèmes relatifs à la vie de l'Association (statut et règlements).

Collège des contrôleurs aux comptes

Rewise, Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Axel DUMONT, Réviseur d'entreprises

Comité de rémunération

Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Début	Fin
MEMBRES	M. CIALONE Thomas	Province de Liège	Conseiller provincial	03-12-18	30-06-25
	M. COURTOIS Thomas	Wasseiges	Bourgmestre	07-02-17	21-05-23
	Mme HIANCE Valérie	Bassenge	Bourgmestre	27-06-19	30-06-25
	M. KERSTEENS Christophe	Ans	Conseiller communal	27-06-19	30-06-25
	M. THOMAS Eric	Modave	Bourgmestre	22-05-23	30-06-25
	M. YLIEFF Yvan	Dison	Conseiller communal	07-06-13	30-06-25

Assiste le Comité de rémunération

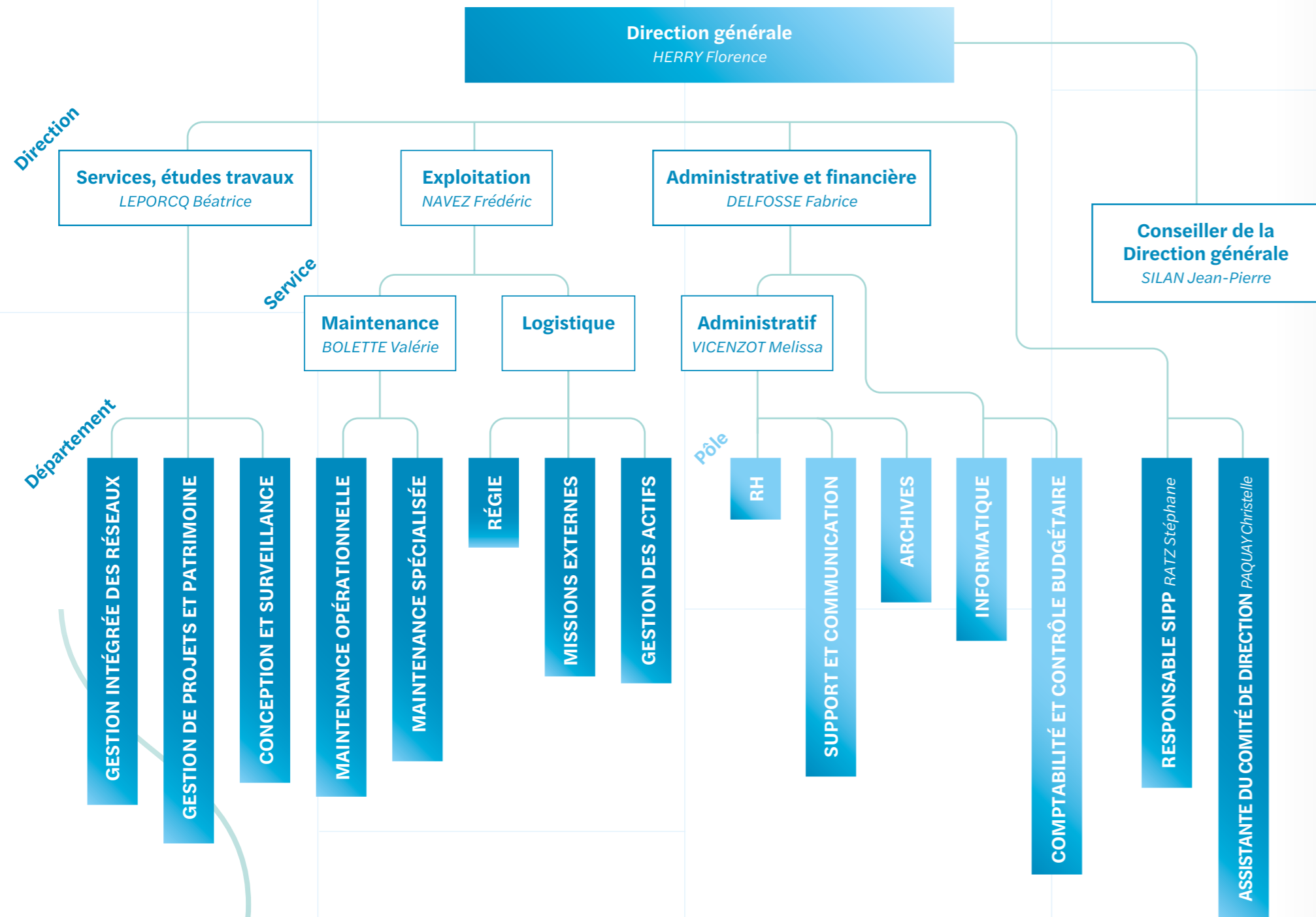
Nom & Prénom	Fonction
Mme HERRY Florence	Directeur général

Assistent le Comité d'audit

Nom & Prénom	Fonction
Mme HERRY Florence	Directeur général
M. DELFOSSE Fabrice	Directeur Administration et finances

Comité d'audit

Fonction	Nom & Prénom	Institution	Titre	Début	Fin
MEMBRES	M. ALLELYN Bernard	Herve	Conseiller communal	27-06-19	30-06-25
	Mme FRANCOIS Nathalie	Province de Liège	Conseiller provincial	27-06-19	30-06-25
	M. RAVONE Jean-François	Villers-le-Bouillet	Echevin	17-06-13	30-06-25
	M. VRANCKEN André	Awans	Conseiller communal	02-12-19	30-06-25



Liste des sociétaires

Capital A | Démergement : 7 communes
(Flémalle, Herstal, Liège, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Visé),
la Province de Liège et la SPGE

Capital B | Épuration : les 84 communes de la province de Liège et la province de Liège

Capital C | Égouttage : les 84 communes de la province de Liège

Capital D | Partenaires environnementaux : CILE et Intradel





**Chiffres clés
de l'année 2023**



3



84

Communes associées

Chiffres clé de l'AIDE

Un territoire de plus de **3876** km² comptant plus d'1.000.000 habitants

Age moyen des collaborateurs : **45, 86** ans

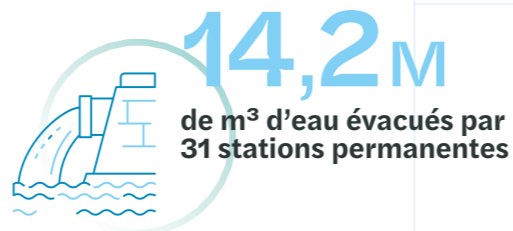
Nouveaux collègues : **17** nouveaux collègues

Pensionnés et agents sortis : **13** pensionnés et **5** agents sortis



277

Collaborateurs



14,2M

de m³ d'eau évacués par 31 stations permanentes

Exploitation

A. Démergement

48 stations de pompage (44 AIDE, 3 SPW, 1 communale)

220 km d'exutoires, de conduites et de collecteurs

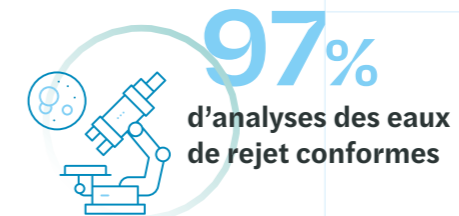
198 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique

16 des 17 stations de pompage de crue ont été mises en service lorsque leurs cotes d'alerte respectives ont été atteintes. Elles ont évacués **4.4** millions de m³ d'eau.

47 jours de pompage de crue : le niveau de la Meuse a dépassé la cote 60,80 m (cote pour laquelle la moitié des stations non permanentes doivent démarrer)

Chiffres clés de l'année

23



97%

d'analyses des eaux de rejet conformes

B. Epuration

76 stations d'épuration

110 stations de pompage

411 km de conduites et de collecteurs d'assainissement

164 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique

92.000.000 de m³ d'eaux usées assainies dont **30.000.000** de m³ à la station d'épuration de Liège-Oupeye

1.281.860 EH de capacité de traitement

59.000 tonnes brutes de boues déshydratées (dont **56** % valorisés en agriculture, **18** % valorisés en matières, **26** % valorisés en thermique)

77.000 m³ de gadoues de fosses septiques réceptionnées en station d'épuration

C. Energie

176 % d'augmentation des coûts du poste "Electricité"

1.084 MWh produits par les panneaux solaires, soit **504** tonnes de CO₂ évitées

16 bornes de recharge pour véhicules électriques installées

D. Gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA)

279 contrôles de station d'épuration individuelle réalisés par l'AIDE



1.884 m²

de panneaux photovoltaïques installés pour une puissance totale de **412** kWc

Chiffres clés de l'année

2023



SET

A. Longueur de cadastre

La longueur totale de réseaux repris au PASH comme « existants » ou « à diagnostiquer » est désormais de **5635** km pour notre territoire (**5465** km début 2023).

B. Longueur d'examen visuel (zoomage et endoscopies)

594 km dont, réalisés en interne:

72 km d'endoscopie
221 km de zoomage

C. Nombre d'avis sur permis



D. Nombre d'études hydrauliques

Oupeye - Etude hydraulique du réseau d'égouttage d'Hermalle-sous-Argenteau

Malmedy - Etude diagnostique et hydraulique du réseau d'égouttage de Malmedy

Soumagne - Etude hydraulique du réseau d'égouttage des quartiers d'Ayeneux et Micheroux

Remicourt - Etude hydraulique du réseau d'égouttage du bassin technique de la station d'épuration d'Hodeige

Fléron et **Soumagne** – Etude hydraulique du bassin de la station d'épuration de Retinne

E. Les ASF réalisés et terminés en 2023 :

Hannut - Audit de l'état structurel et fonctionnel d'une partie du bassin technique de la SE de Wansin

Herve - Audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau d'égouttage de Herve et Battice

Lincet - Audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau d'égouttage de Lincet

Lontzen - Audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau d'égouttage de Lontzen

Neupré - Audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau d'égouttage de Butay et Rotheux-Rimière

Sankt-Vith - Audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau d'égouttage du bassin du Werelsbach

F. La liste des ouvrages clefs et le stade d'avancement clefs

Station d'épuration de Visé : Début des travaux en avril 23

Station de pompage de Wandre n°5 – rénovation du bâtiment : Commande des travaux en décembre 23

Remise en état de la station d'épuration de Wegnez suite aux inondations de juillet 2021 : Début des travaux en mai 23

Remise en état de la SE de Goffontaine suite aux inondations de juillet 2021 : Début des travaux en mars 23

Etude d'assainissement de la Gueule amont : Finalisation de l'étude en octobre 23

Remise en état des collecteurs de la SE de Membach suite aux inondations de juillet 21 : Réception provisoire des travaux de la première phase en juin 23

L'avant-projet de la SE de Warsage en juillet

L'étude d'assainissement des entités de Gives et de Ben-Ahin en août

Remise en état des collecteurs de la SE de Goffontaine : début des travaux en août 2023

Communication

L'AIDE souhaite répondre concrètement à la nécessité d'information des citoyens.

133 visites guidées de nos installations ont pu être organisées pour un total de 3004 visiteurs, enfants comme adultes. 20 sites ont été visités.

En 2023, l'AIDE a participé à la réalisation du calendrier scolaire 2023-2024 d'AQUAWAL.

Notre site Internet a comptabilisé **22.888** visites.

Ouverture de la station d'épuration d'Esneux dans le cadre des Journées Wallonnes de l'eau.

Participation à l'évènement "Place aux enfants" à Plombières.



Les valeurs

4

1

Protection de l'Environnement



Au-delà de la valeur que la société porte, il s'agit de sa mission unique et première.

La préoccupation environnementale prend en compte l'importance vitale pour l'avenir de l'humanité que constitue une bonne maîtrise du rapport entre l'activité humaine et la nature. L'entreprise s'inscrit dans une démarche volontaire et responsable de contribution à cette problématique sociétale.

2

Qualité & Service



La qualité désigne un niveau de finition et de perfection dans l'exécution des services rendus aux associés, aux entreprises et aux citoyens. La « qualité » à l'AIDE se traduit par une démarche qui témoigne que l'entreprise et son personnel cherchent de manière résolue, outillée et contrôlée, à s'améliorer en permanence pour le bien notamment de l'environnement, de ses associés, des entreprises et des citoyens.

Le service est un ensemble organisé d'activités destinées à remplir un besoin. Elevé au rang de valeur, cela indique une attention particulière accordée au sens du mot « service ». Il s'agit alors de se mettre en situation de vouloir satisfaire les attentes des entités pour lesquelles travaille l'AIDE, et cela avec une grande empathie.

3

Sécurité



Prioritairement, il s'agit de la sécurité qui permet au personnel de l'AIDE de travailler en confiance et en sûreté. De plus, il s'agit de la sécurité des ouvrages en garantissant leur fonctionnement adéquat en tout temps. Enfin, il s'agit également de la sécurité d'une intercommunale pérenne qui permet à son personnel de trouver une source de stabilité.

4

Savoir - Faire



Le savoir-faire est l'ensemble des connaissances, expériences et techniques accumulées par les équipes et qui permettent à l'entreprise de réaliser ses missions, ses activités et ses services. Le savoir-faire de l'AIDE s'est et se construit sur la durée, autour de spécificités de fonctionnement, de façons de faire et de manières de résoudre les problèmes. Cette expertise appelle au partage des connaissances et à la vigilance de chacun pour entretenir et développer cette valeur ajoutée unique.



Les valeurs

L'AIDE est ancrée dans **six** valeurs considérées comme les principes fondamentaux qui régissent l'approche de travail de notre entreprise, les conditions de collaboration entre collègues et le bien-être des employés. Ces valeurs guident quotidiennement les pratiques managériales et environnementales de l'AIDE.

Sur le long terme, elles servent de fondements à la mission de protection de l'environnement, notre raison d'être, la fourniture d'un service public de qualité et la vision de l'entreprise : une société de services publics au service de ses partenaires.

5

Esprit d'Equipe



Le travail « à plusieurs » est une caractéristique de base du fonctionnement de l'entreprise. Pour autant, il ne suffit pas qu'il y ait rassemblement de personnes autour d'une tâche pour former une équipe. C'est bien parce qu'ils peuvent se soutenir et se compléter les uns les autres que les membres de l'équipe fournissent des efforts au bénéfice du collectif, vers une finalité communément partagée.

6

Non - Discrimination



L'AIDE considère que la finalité ultime de la société et des activités qui concourent à la perpétuer doit être l'épanouissement des individus. L'égalité de traitement des personnes et la prohibition des discriminations est une règle. C'est pourquoi l'AIDE considère que tous les hommes sont pourvus de la même dignité.



**Faits marquants
de l'année 2023**

Faits marquants de l'année 2023



Janvier

L'AIDE prend des participations en Digit'eaux : la société digitale des Eaux de Wallonie

Février

Désignation du bureau d'architecte pour la conception des nouveaux ateliers de Sclessin

Mars

Démarrage des travaux de remise en état de la SE de Goffontaine à la suite des inondations de juillet 2021

Avril

Les nouveaux statuts et règlements entrent en vigueur

Démarrage des travaux de construction de la SE de Visé

Mai

Démarrage des travaux de remise en état de la SE de Wegnez à la suite des inondations de juillet 2021

Juin

Fin des travaux de la première phase de remise en état des collecteurs de la SE de Membach

Juillet

Un nouveau Directeur Exploitation prend ses fonctions

Réalisation de l'avant-projet de la SE de Warsage

Août

Analyse puis choix de la configuration d'assainissement des entités de Gives et de Ben-Ahin

Démarrage des travaux de remise en état des collecteurs de la SE de Goffontaine suite aux inondations de juillet 2021



Septembre

Welkenraedt, Limbourg et Herve nous confient une partie de leur réseau d'égouttage

Octobre

Certification EMAS renouvelée

Mise en marché de la construction de la SE de Braives

Novembre

Début des travaux de modernisation du processus de désodorisation du local des bennes à boues de la station de Sclessin et couverture des bassins de traitement des eaux de pluie

Décembre

Signature du Contrat de Service Unique (CSU)

Mise en marché de la rénovation et mise à niveau de la SE de Waremme

Commande des travaux de rénovation du bâtiment de la SP5 de Wandre



Association Intercommunale pour
le Dévergement et l'Épuration

Bilan financier

6

Bilan financier

	2023		2022	
ACTIFS	Montants	Totaux	Montants	Totaux
FRAIS D'ETABLISSEMENT		0,00		0,00
ACTIFS IMMOBILISES		364.148.917,45		372.959.854,37
Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
Immobilisations corporelles		239.728.561,34		255.931.808,87
Terrains et constructions	18.330.890,71		21.810.355,30	
Installations, machines et outillage	29.614,92		58.234,40	
Mobilier et matériel roulant	106.973,58		114.943,45	
Location-financement	221.067.259,05		233.754.452,64	
Autres immobilisations corporelles	193.823,08		193.823,08	
Immobilisations en cours	0,00		0,00	
Immobilisations financières		124.420.356,11		117.028.045,50
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	417.775,20		312.775,20	
Autres immobilisations financières	124.002.580,91		116.715.270,30	
ACTIFS CIRCULANTS		81.281.982,09		67.226.126,23
Créances à plus d'un an		0,00		0,00
Créances commerciales	0,00		0,00	
Autres créances	0,00		0,00	
stocks et commandes en cours d'exécution		15.909.645,29		14.954.934,26
Commandes en cours d'exécution	15.909.645,29		14.954.934,26	
Créances à un an ou plus		35.281.835,20		21.498.682,79
Créances commerciales	26.943.286,52		11.791.808,16	
Autres créances	8.338.548,68		9.706.874,63	
Placement de trésorerie		22.965.862,64		25.415.351,79
Actions propres	0,00		0,00	
Autres placements	22.965.862,64		25.415.351,79	
Valeurs disponibles		3.275.780,34		820.917,48
Comptes de régularisation		3.848.858,62		4.536.239,91
		445.430.899,54		440.185.980,60

	2023		2022	
PASSIFS	Montants	Totaux	Montants	Totaux
CAPITAUX PROPRES		127.329.040,17		121.449.808,75
Apport		78.724.689,04		72.309.516,93
Disponible	0,00		0,00	
Indisponible	78.724.689,04		72.309.516,93	
Plus-values de réévaluation		189.146,66		189.146,66
Réserves		14.967.001,49		14.967.001,49
Réserve statutairement indisponible	207.234,40		207.234,40	
Réserves immunisées	0,00		0,00	
Réserves disponibles	14.759.767,09		14.759.767,09	
Bénéfice reporté		2.809.263,37		0,00
Subsides reçus en capital		30.638.939,61		33.984.143,67
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		0,00		0,00
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		990.323,48		981.640,76
Provisions pour risques et charges		990.323,48		981.640,76
Pensions	0,00		0,00	
Grosses réparations et gros entretiens	700.000,00		700.000,00	
Obligations environnementales	0,00		0,00	
Autres risques et charges	290.323,48		281.640,76	
DETTES		317.111.535,89		317.754.531,09
Dettes à plus d'un an		253.505.683,14		265.169.837,13
Dettes financières (location-financement)	208.147.837,94		220.601.302,08	
Autres dettes	45.357.845,20		44.568.535,05	
Dettes à un an au plus		60.856.592,68		49.674.796,10
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	16.866.025,05		16.860.593,52	
Dettes financières	0,00		0,00	
Dettes commerciales	16.289.004,99		11.345.853,59	
Acomptes reçus sur commande	22.597.958,24		16.524.570,29	
Dettes fiscales, salariales et sociales	4.803.433,55		4.659.648,20	
Autres dettes	300.170,85		284.130,50	
Comptes de régularisation		2.749.260,07		2.909.897,86
		445.430.899,54		440.185.980,60

Compte de résultats

COMPTE DE RÉSULTATS	2023		2022	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
Ventes et prestations		85.963.408,11		74.580.962,99
Chiffre d'affaires	82.193.400,09		73.985.073,21	
Variation des en-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	1.090.047,92		-1.246.353,55	
Production immobilisée	0,00		0,00	
Autres produits d'exploitation	2.679.960,10		1.842.243,33	
Coût des ventes et prestations		76.701.064,26		66.956.084,08
Services et biens divers	29.986.372,71		23.976.729,06	
Rémunérations, charges sociales et pensions	29.488.305,46		26.479.505,12	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	16.793.791,34		16.147.788,74	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : (dotations, utilisations et reprises)	135.639,39		909.327,20	
Provisions pour risques et charges : (dotations, utilisations et reprises)	8.682,72		-864.788,90	
Autres charges d'exploitation	288.272,64		307.522,86	
Bénéfice (perte) d'exploitation		9.262.343,85		7.624.878,91
Produits financiers		3.567.355,32		3.495.282,16
Produits des immobilisations financières	222.151,26		100.449,64	
Produits des actifs circulants			0,00	
Autres produits financiers	3.345.204,06		3.394.832,52	
Produits financiers non récurrents	0,00		0,00	
Charges financières		10.020.435,80		17.409.180,77
Charges des dettes	11.612.311,40		12.202.830,55	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : (dotations, utilisations et reprises)	-1.935.803,02		4.891.371,55	
Autres charges financières	343.927,42		314.978,67	
Produits exceptionnels		0,00		0,00
Charges exceptionnelles		0,00		0,00
Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts		2.809.263,37		-6.289.019,70
Prélèvements sur les impôts différés		0,00		0,00

COMPTE DE RÉSULTATS	2023		2022	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
Transfert aux impôts différés		0,00		0,00
Impôts sur le résultat		0,00		0,00
Bénéfice (perte) de l'exercice		2.809.263,37		-6.289.019,70
Prélèvements sur les réserves immunisées		0,00		0,00
Transfert aux réserves immunisées		0,00		0,00
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter		2.809.263,37		-6.289.019,70

AFFECTATIONS ET PRÉLEVEMENTS	2023		2022	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
Bénéfice (perte) à affecter		2.809.263,37		-6.289.019,70
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	2.809.263,37		-6.289.019,70	
Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédent	0,00		0,00	
Prélèvements sur les capitaux propres		0,00		-6.289.019,70
Sur l'apport	0,00		0,00	
Sur les réserves	0,00		-6.289.019,70	
Affectations aux capitaux propres		0,00		0,00
Au capital et aux primes d'émission	0,00		0,00	
À la réserve légale	0,00		0,00	
Aux autres réserves	0,00		0,00	
Bénéfice (perte) à reporter		2.809.263,37		0,00
Intervention d'associés dans la perte		0,00		0,00
Bénéfice à distribuer		0,00		0,00



©Nicau



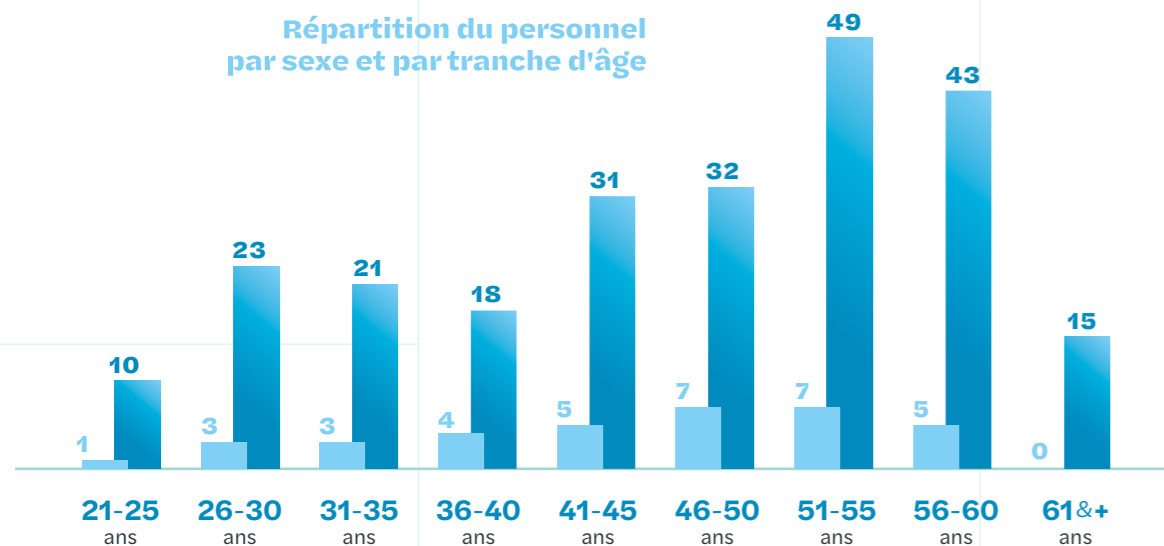
Association Intercommunale pour
le Démergement et l'Épuration

**Bilan
social**

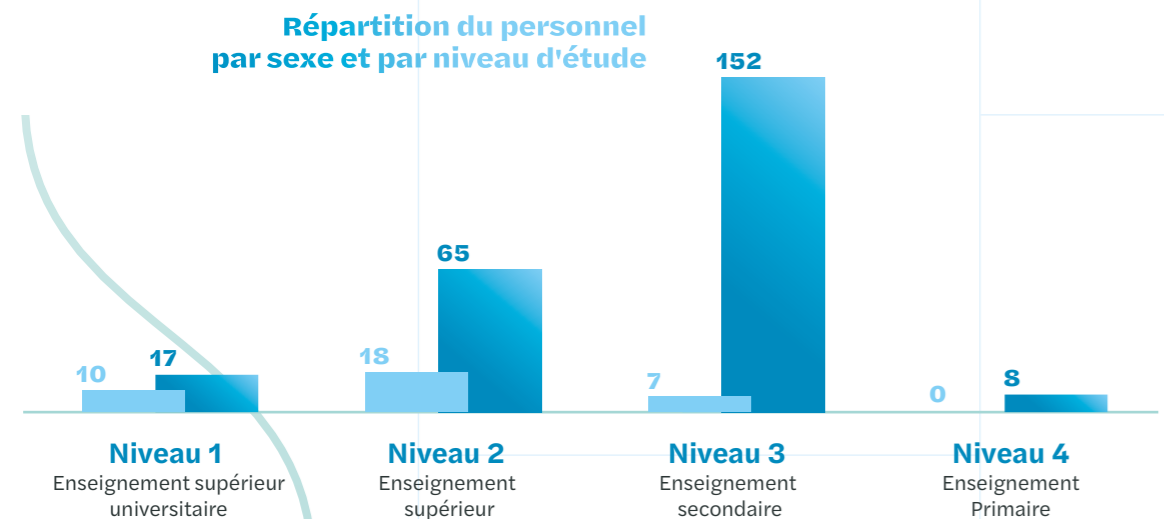
7



Répartition du personnel par sexe et par tranche d'âge



Répartition du personnel par sexe et par niveau d'étude

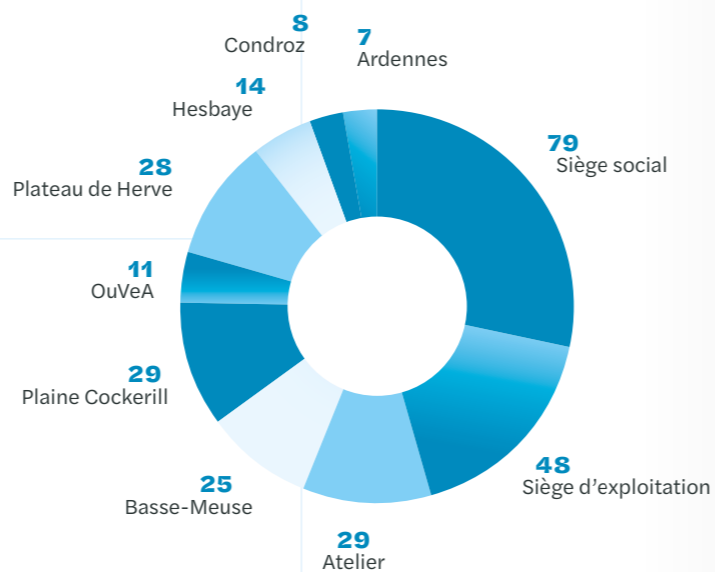


A la fin de l'année 2023, l'AIDE occupait **277** personnes dont

35 et **242**

Ce qui représente **274,4** ETP, **263** temps pleins et **14** temps partiels

Répartition du personnel par site d'activité



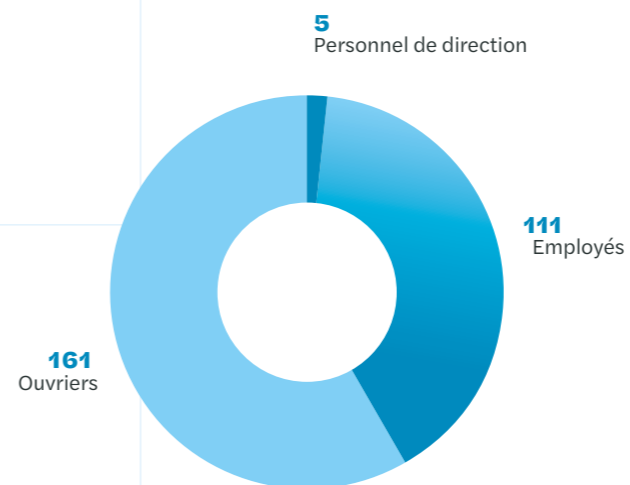
Bilan social

Formations

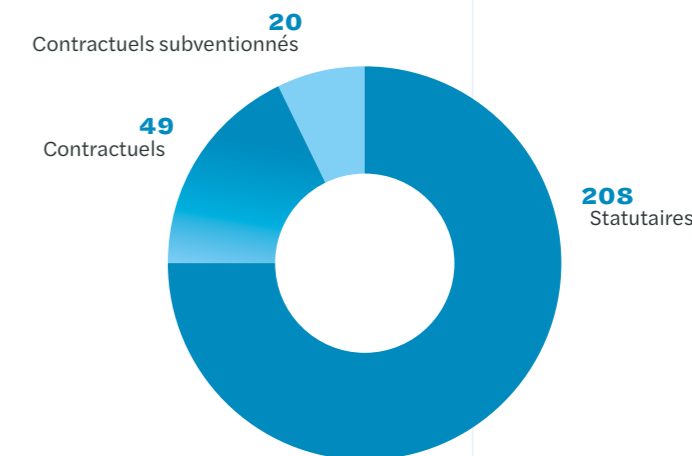


4936 heures de formation suivies en 2023
4404 heures pour les hommes et **532** heures pour les femmes
 Pour un coût total de **110.743€**

Répartition du personnel par catégorie



Répartition du personnel par statut de contrat





**Rapport
de gestion**

1. Commentaires sur les comptes annuels

1.1. Activités de la Direction Exploitation

Montants en k€	1.1. Activités de la Direction Exploitation			2023	2022
	Assainissement 2023	Missions externes 2023	Frais généraux hors SPGE 2023	GLOBAL	
PRODUITS	78.631	417	3.364	82.412	75.030
Services et biens divers	-25.645	-31	-31	-25.707	-20.985
Coûts de personnel	-23.125	-158	-283	-23.566	-21.446
Amortissements	-13.199	0	-3.366	-16.565	-15.907
Réd. de Val. et Provision	0	0	0	0	0-1
Autres charges	-2.646	-74	-1	-2.721	-2.777
Charges financières	-11.531	0	0	-11.531	-12.147
CHARGES	-76.146	-263	-3.681	-80.090	-73.263
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL	2.485	154	-317	2.322	1.767

Le coût de l'activité globale lié à nos missions d'assainissement des eaux urbaines résiduaires est en augmentation. Les causes principales sont la crise énergétique, l'inflation des prix de manière globale, la difficulté d'approvisionnement de certaines fournitures et les différentes indexations des coûts salariaux.

L'ensemble de ces frais sont facturés à la SPGE. Le mécanisme actuellement mis en place avec l'accord de la SPGE engendre un bénéfice de 2.485 kEur.

À la suite de la signature du nouveau contrat de service unique, à partir de l'exercice 2024, ce mécanisme fera l'objet d'une nouvelle méthode de rémunération de la part de la SPGE.

L'activité « Missions externes » présente un résultat positif de l'ordre de 154 kEur. Celui-ci trouve principalement son origine dans des coûts d'exploitation maîtrisés et une meilleure répartition des rémunérations et des frais communs.

Les coûts qui ne peuvent pas faire l'objet d'une re-facturation à la SPGE s'élèvent à 317 kEur. Ceux-ci sont principalement constitués d'amortissement d'ouvrages subsidiés dont l'AIDE est propriétaire historique et à la rémunération de la Direction Exploitation. A l'avenir, dans le nouveau contrat de service, cette rémunération sera mise à charge de la SPGE.

Les activités de la Direction Exploitation se soldent par une contribution au résultat global d'un montant de 2.322 Keur.

1. Commentaires sur le compte de résultat

1.2. | Activités de la Direction SET

Montants en k€	1.2. Activités de la Direction SET		2023	2022
	Activités 2023	Frais généraux 2023	GLOBAL	
PRODUITS	10.809	191	11.000	6.966
Services et biens divers	-2.384	-446	-2.830	-1.498
Coûts de personnel	0	-6.222	-6.222	-5.503
Répartition des prestations	-5.439	5.391	-48	0
Amortissements	-64	-8	-72	-72
Réd. de Val. et Provision	-135	0	-135	-395
Autres charges	0	0	0	0
Charges financières	-24	0	-24	-28
CHARGES	-8.046	-1.285	-9.331	-7.496
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL	2.763	-1.094	1.669	-530

L'année 2023 se clôture par un bénéfice de 1.669.008 € pour le SET. Ce chiffre particulièrement élevé cette année s'explique par la clôture de nombreux dossiers en 2023.

Il est à noter qu'environ 400 000 € proviennent de la régularisation comptable d'anciens dossiers non aboutis (abandonnés ou devenus caduques) clôturés avec perte dans le passé et pour lesquels une facturation a été négociée en 2023 avec la SPGE à hauteur des prestations effectuées dans le passé.

L'analyse des chiffres a permis de constater que les projets clôturés en 2023 et étudiés en interne sont en positif, ce qui est rassurant.

Toutefois, les années précédentes, le SET a enregistré des pertes qu'il ne faut pas négliger. Il semblerait raisonnable d'estimer que la vie d'un projet s'étale entre 3 et 5 ans. Cela conduit à un résultat annuel moyen du SET d'environ 230 000 €, ce qui est satisfaisant mais encore un peu bas pour assurer l'équilibre recherché en regard des frais administratifs.

Il est donc nécessaire de poursuivre dans cette voie tout en étant attentifs à contenir la part des frais généraux au sein du SET et aussi en trouvant des sources de rémunération pour les heures prestées non rémunérées mais néanmoins nécessaires dans le cadre de notre métier.

1.3. | Frais généraux

Montants en k€	2023	2022
Immeubles	-323	-253
Communications	-20	-16
Mobilier et matériel	-25	-29
Véhicules	-29	-29
Informatique	-582	-567
Sous-traitance	-239	-190
Autres frais administratifs	-239	-190
Administrateurs	-104	-93
Intervention SPGE	159	165
Refacturations diverses	20	20
SERVICES ET BIENS DIVERS	-1.352	-1.267
Frais de personnel administratif	-3.138	-2.919
Refacturation CGSP	153	142
Intervention SPGE	1.564	1.419
COÛT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF	-1.421	-1.358
Amortissements	-157	-168
Variation des réductions de valeurs s/emprises	0	-513
Variation des provisions pour litiges	-9	865
AMORTISSEMENTS, RÉDUCTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS	-166	184
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT GLOBAL	-2.939	-2.441

Après avoir déduit l'intervention de la SPGE dans les services et biens divers, ces derniers, s'élevant à 1.564 kEur, sont en légère augmentation. Celle-ci est principalement liée à l'inflation des prix et à la finalisation de quelques dossiers liés aux obligations administratives qui ont engendré des frais de consultance.

Le coût global du personnel pour l'exercice 2023 est de 1.421 kEur après déduction de l'intervention de la SPGE ainsi que la refacturation partielle des agents, délégués syndicaux, détachés à la CGSP. Le volume de personnel administratif étant resté constant, la croissance des coûts trouve son origine dans l'indexation des rémunérations et l'augmentation des charges patronales y afférentes.

La provision relative aux dossiers litigieux a fait l'objet d'une adaptation peu significative de 9 kEur.

Sur base des éléments énoncés ci-avant, les frais généraux résiduels s'élèvent à 2.939 kEur.

1.4. | Résultat financier

Montants en k€	2023	2022
Produits financiers récurrents	222	150
Reprises réduction de valeur s/placements	1.644	0
Frais, intérêts négatifs bancaires et taxes O.B.	-109	-90
Réduction de valeur s/placements	0	-5.145
RÉSULTAT FINANCIER	1.757	-5.085

Les charges et les produits financiers récurrents n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les réductions de valeurs relatives aux placements ont été partiellement reprises compte tenu d'une meilleure évolution boursière.

Le résultat financier de l'exercice 2023 présente un bénéfice de 1.757 KEur.

1.5. | Synthèse du résultat de l'exercice

Montants en k€				2023	2022
	Exploitation 2023	SET 2023	Frais généraux 2023	GLOBAL	
PRODUITS	82.412	11.000	0	93.412	81.996
Services et biens divers	-25.707	-2.830	-1.352	-29.889	-23.750
Coûts de personnel	-23.566	-6.222	-1.421	-31.209	-28.307
Amortissements	-16.565	-48	-157	-16.770	-16.075
Réd. de Val. et Provision	0	-72	-9	-81	279
Autres charges	-2.721	-135	0	-2.856	-3.172
Charges financières	-11.531	0	0	-11.531	-12.147
Résultat financier	0	-24	1.757	1.733	-5.113
CHARGES	-80.090	-9.331	-1.182	-90.603	-88.285
RÉSULTATS	2.322	1.669	-1.182	2.809	-6.289

Compte tenu des éléments détaillés ci-avant, le compte de résultat présente au 31/12/2023 un résultat bénéficiaire de 2.809 kEur.

Après prélèvement, nos réserves disponibles s'élèvent à 14.967 kEur et le bénéfice reporté à 2.809 kEur.

L'affectation du résultat 2023 est :

	Montants en k€
Résultat à affecter	2.809
Bénéfice de l'exercice à affecter	2.809
BÉNÉFICE REPORTÉ	2.809

2. | Commentaires sur le bilan

Bilan au 31 décembre 2023

Montants en k€	2023	2022
ACTIF		
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0	0
ACTIFS IMMOBILISÉS	364.149	372.960
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	239.729	255.932
Immobilisations financières	124.420	117.028
ACTIFS CIRCULANTS	81.282	67.226
Créances à plus d'un an	0	0
Stocks et commandes en cours d'exécution	15.910	14.955
Créances à un an ou plus	35.282	21.499
Placement de trésorerie	22.966	25.415
Valeurs disponibles	3.275	821
Comptes de régularisation	3.849	4.536
TOTAL DE L'ACTIF	445.431	440.186

Les immobilisations corporelles n'appellent pas de commentaires particuliers. Elles évoluent principalement en fonction de l'amortissement. Il est à noter que la SPGE souhaite reprendre progressivement la pleine propriété des ouvrages d'épuration et de démergement pour des raisons notamment liées aux conditions de financement des rénovations envisagées.

Compte tenu du mécanisme de prise de participation dans le capital de la SPGE (égouttage prioritaire), les immobilisations financières continuent leur augmentation. Il en va de même pour le poste « Apports » qui augmente de la même manière.

Les commandes en cours d'exécution s'élèvent à la fin de l'exercice à 18.819 kEur. Conformément aux règles d'évaluation, les encours pour lesquels un doute subsiste quant à une éventuelle perte

au terme du projet font l'objet d'une réduction de valeur. En fin d'exercice, la réduction de valeurs actée s'élève à 2.909 KEur.

Comme chaque année, les risques liés à nos chantiers ont fait l'objet d'une évaluation. Cette dernière nous a permis de fixer le montant de la provision utile à 990 kEur. La provision relative au problème de désamiantage de notre siège social reste d'actualité et s'élève à 700 kEur.

Montants en k€	2023	2022
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES	127.329	121.450
Apports	78.725	72.310
Plus-values de réévaluation	189	189
Réserves	14.967	14.967
Résultats reportés	2.809	0
Subsides en capital	30.639	33.984
Avance s/répartition de l'actif net	0	0
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	990	981
DETTES	317.112	317.755
Dettes à plus d'un an	253.506	265.170
Dettes à un an au plus	60.857	49.675
Comptes de régularisation	2.749	2.910
TOTAL DU PASSIF	445.431	440.186

Les premières études relatives à la rénovation du siège social sont prévues prochainement. Elles devraient nous permettre, le cas échéant, d'ajuster cette provision au terme de l'exercice social 2024.

Les dettes, créances et placements de trésorerie ne souffrent d'aucun problème significatif.

La trésorerie est suffisante pour nous permettre la poursuite des activités de manière sereine et maintenir l'application des règles d'évaluation en vigueur.

Conformément à la loi du 13 janvier 2007, modifiant le contenu du rapport de gestion, le commentaire suivant est ajouté relativement aux risques et incertitudes éventuels auxquels l'AIDE pourrait être confrontée.

La nature même de l'Association, son contexte institutionnel et budgétaire limitent considérablement les risques financiers envisageables sur base des éléments connus à l'heure actuelle.

En effet, comme indiqué précédemment, l'AIDE est l'agent opérateur public d'une politique décidée au niveau régional, prenant en compte des impératifs fixés au niveau européen et traduite en programmes quinquennaux.

Les moyens financiers adéquats sont prévus et les engagements sont pris, de façon concertée, au niveau de la SPGE, elle-même dotée des moyens nécessaires. Les programmes, tant en épuration qu'en égouttage, les contrats de service, d'égouttage et de zone (cf. supra) sont de nature à conforter l'AIDE dans son volume d'activités, ses perspectives et, corollairement, ses effectifs.

Les mécanismes de subsidiation prévus par le contrat de service sont tels que les subsides d'exploitation, sur base des frais réels, absorbent une part crois-

sante des frais généraux. En conséquence, la masse de frais généraux imputable aux bureaux techniques diminue de sorte que notre taux horaire est stabilisé à coût constant. Les résultats financiers de nos bureaux d'études et de surveillance, dont les honoraires sont fixés forfaitairement, évoluent donc favorablement.

Au niveau interne, les outils de contrôle sont en place depuis de nombreuses années afin de maîtriser les coûts. Un planning d'occupation des bureaux techniques permet d'évaluer la charge pérenne de travail de manière à ne pas engager de personnel en sur-nombre, au besoin en recourant à la sous-traitance.

Commande en cours d'exécution :

Afin de mieux correspondre à la réalité des pratiques, les règles d'évaluation relatives aux commandes en cours ont été affinées.

En effet, les études de projets sont comptabilisées au prix de revient sous la rubrique « Commandes en cours d'exécution ».

Le résultat de chaque étude de projets est enregistré suite à l'approbation du décompte final.

Un contrôle budgétaire permet aussi d'acter les réductions de valeur éventuelles sur commandes en cours (cf. règles d'évaluation).

EMAS :

En matière environnementale, l'AIDE a obtenu un enregistrement EMAS (système de management de l'environnement) pour 58 sites (57 stations d'épuration et le postchaulage de Lantin), traduisant sa volonté de progrès en la matière, au-delà même de l'exercice de son métier, l'assainissement des eaux.

Complément d'information pour litiges :

Signalons que les risques en matière de litiges sont correctement et prudemment provisionnés, d'autant plus que les dénouements récents de litiges ont été favorables à l'AIDE. Sans préjuger de décisions judiciaires futures, nous pouvons affirmer que toutes les dispositions sont prises, autant que possible, tant au niveau de la conception des ouvrages qu'au niveau contrôle de leur réalisation et exploitation, afin de limiter au maximum la survenue de risques. Toutefois, la probabilité que la responsabilité de l'AIDE SC soit engagée en faveur de la SPGE (ou de la Région wallonne) est existante et confirme la nécessité de maintenir les provisions jusqu'à la clôture des litiges concernés.

Immeuble – Siège social :

Compte tenu de l'état de vétusté de notre siège social, une provision a été actée dans le cadre d'importants travaux de réparation de la toiture et des châssis, en ce compris de coûteux travaux de désamiantage. A ce jour, cette provision reste d'actualité et doit être maintenue.

2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice.

Néant

Information sur le régime de pension :

Le 1er janvier 2018, l'AIDE s'est affiliée au régime de répartition du Service Fédéral Pension (SFP).

Toutes les obligations de pension nées avant le 1er janvier 2018 ont été reprises sans condition par le SFP.

Toutefois, dans un courrier récent, le SFP a remis en question l'octroi d'avantage extra-légaux prévus dans le régime de pension de l'AIDE pour les personnes nommées après le 31 décembre 2017. Des actions ont été entreprises afin de maintenir ces avantages. Actuellement, ces actions sont toujours en cours devant les tribunaux compétents.

Au 31 décembre 2022, les actifs constitués au sein de notre organisme de pension OGEO FUND en vue de garantir nos obligations s'élèvent à 110 MEur. A cette même date les provisions techniques s'élèvent à 15 MEur. Cette situation laisse apparaître une surcouverture de l'ordre de 95 MEur.

Dès lors, les réserves excédentaires constituées sont maintenues dans le fonds de pension OGEO FUND.

Le cas échéant, elles pourront être utilisées pour couvrir d'éventuelles cotisations de pension.



3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

1 | Démergement

Le 25 juin 2020, l'Assemblée générale de l'AIDE a adopté une proposition de programme quinquennal d'investissement en matière de démergement, couvrant la période 2022-2027. Cette proposition a été transmise à la SPGE et a été complétée et remaniée à la demande de la SPGE pour couvrir une période de 10 ans (2022-2031).

Le défi de la pérennisation du financement à un niveau approprié des investissements en matière de démergement semblait donc relevé pour les prochaines années.

Toutefois, contrainte de respecter les dispositions de son nouveau contrat de gestion avec le Gouvernement wallon entré en vigueur le 1er juillet 2023 mais également de maîtriser les volumes des investissements en démergement dans son plan financier, la SPGE limitera désormais à 10.000.000 € le montant consacré annuellement aux investissements de démergement pour l'ensemble de la Wallonie. Ce montant est donc à répartir entre les trois organismes d'assainissement agréés concernés par cette matière.

2 | Epuration

Pour rappel, la SPGE est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon dans le domaine de l'eau.

Les quatre premiers programmes d'investissement en matière d'assainissement et de protection des captages dont la SPGE a confié la réalisation à l'AIDE ont tous été entièrement accomplis. Ils correspondaient aux périodes 2000-2004, 2005-2009, 2010-2014 et 2015-2016 et visaient essentiellement à répondre aux deux procédures infractionnelles engagées par la Commission européenne contre la Belgique pour une implémentation insatisfaisante des dispositions de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines. Ces procédures sont désormais clôturées.

Pour implémenter les dispositions de la **directive cadre sur l'eau**, le Gouvernement wallon a adopté les premier et deuxième **plans de gestion par district hydrographique (PGHD)** fixant les objectifs de qualité pour les cours d'eau wallons et les mesures à prendre pour les atteindre. L'assainissement des eaux usées, en régime collectif comme autonome, fait évidemment partie de ces mesures.

Les plans de gestion par district hydrographique (PGDH) et les objectifs qu'ils fixent pour l'atteinte du bon état ou du bon potentiel des masses d'eau, constituent l'élément majeur de priorisation des investissements à réaliser par la SPGE.

Les 3^{èmes} PGHD ont été adoptés par le Gouvernement wallon le 13 juillet 2023, avec plus d'une année de retard par rapport à l'échéancier européen. Ces projets de plans proposent les mesures nécessaires pour escompter atteindre le bon état de 60 à 72% des cours d'eau wallon en 2027, ce qui est évidemment insuffisant. Les 3^{èmes} PGDH ainsi que la volonté de la SPGE de maîtriser les volumes des investissements ont fortement modifié la priorisation des dossiers dans les programmes de travaux et d'études de la SPGE. Ce sont désormais 88.000.000 € qui seront consacrés annuellement aux investissements d'épuration pour l'ensemble de la Wallonie et donc à répartir entre les organismes d'assainissement agréés.

Par ailleurs, début 2024, la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil ont conclu un accord sur les termes de la révision de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines. La nouvelle directive devrait entrer en vigueur fin 2024 ou début 2025, en vue d'une transposition 30 mois plus tard soit en juin ou juillet 2027.

De nombreuses dispositions vont impacter les activités de l'AIDE. Citons, sans vouloir être exhaustif :

- L'extension des obligations de collecte et de traitement des eaux usées pour les agglomérations comprises entre 1.000 et 2.000 EH ;
- L'obligation de réaliser des plans de gestion intégrée des eaux usées et des eaux de ruissellement dans les agglomérations de plus de 10.000 EH et de mettre en place les mesures nécessaires pour réduire l'incidence des rejets d'eaux usées non traitées par temps de pluie ainsi que le rejet de macroplastiques (> 5mm) ;
- L'obligation pour les états (ou régions) de disposer d'un registre des systèmes d'épuration individuelle et d'assurer le suivi et le contrôle régulier de ces installations chez les particuliers ;

- L'obligation de renforcer les conditions de rejet et de contrôle des rejets d'eaux usées industrielles dans les égouts, tout en associant les organismes d'assainissement à la détermination de ces conditions ;
- Le renforcement de l'élimination de l'azote et du phosphore présents dans les eaux usées ;
- La mise en place d'un traitement quaternaire pour éliminer 80% des médicaments et des cosmétiques présents dans les eaux usées, en commençant d'abord par les stations d'épuration de plus de 150.000 EH puis en s'intéressant aux agglomérations représentant une charge polluante supérieure à 10.000 EH ;
- L'obligation pour les états de mettre en place un système de responsabilité étendue du producteur demandant aux producteurs de produits pharmaceutiques et de produits cosmétiques de contribuer à un fonds qui couvrirait au minimum 80 % des coûts d'élimination de leurs produits dans les stations d'épuration ;
- L'obligation pour les états-membres de faire en sorte que le secteur de l'eau devienne énergétiquement neutre, en couvrant ses besoins énergétiques par une production équivalente d'énergie renouvelable avec, en cas d'impossibilité justifiée, la possibilité d'acheter jusqu'à maximum 35% d'énergie d'origine non-fossile ;

3 | Egouttage

- La mise en place d'un suivi de la production de gaz à effet de serre dans les installations de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines ;
- Le renforcement des conditions de suivi des performances et de rapportage du fonctionnement des stations d'épuration collectives ;
- Une participation accrue des stations d'épuration dans l'économie circulaire (récupération du phosphore dans les boues, réutilisation de l'eau traitée, récupération d'énergie dans les égouts, production de biogaz à partir des boues d'épuration, etc.) ;
- L'obligation d'assurer, en collaboration avec les autorités sanitaires compétentes le suivi épidémiologique permanent des eaux usées en détectant la présence de virus et d'organismes pathogènes dans les eaux usées ainsi que la résistance des bactéries aux antibiotiques ;
- Une amélioration sensible de l'information du public, associée à un accès plus aisé à la justice et à d'éventuelles compensations.

Un échéancier est établi, s'échelonnant de 2030 à 2045.

Ces impositions conduiront à adapter, compléter, moderniser et mettre à niveau – voire remplacer - des installations existantes, tant en termes de collecte que de traitement.

En résumé, le rythme des investissements en matière d'assainissement se maintiendra encore plusieurs années.

Depuis mai 2003, l'AIDE a pris une part active dans la question de l'égouttage. Elle a multiplié les contacts avec les communes, les a assistées dans leurs démarches administratives et techniques pour leur permettre de bénéficier du nouveau mode de financement.

Actuellement, 79 communes de la province de Liège ont signé les contrats d'agglomération puis les contrats d'égouttage. Les cinq autres communes de la province ne sont, a priori, pas encore concernées par l'égouttage prioritaire.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2007-2009, la SPGE avait édicté six niveaux de priorité en matière d'égouttage. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2010-2012, la SPGE avait édicté quatre niveaux de priorité en matière d'égouttage qui intégraient les contentieux européens en matière de collecte des eaux usées urbaines. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans d'investissement communaux 2013-2016, la SPGE avait actualisé ses niveaux de priorité afin de hiérarchiser les dossiers d'égouttage qui lui étaient soumis, et en particulier dans le cadre des contentieux européens pour non-respect de la directive 271/91 et de la non-conformité de collecte de certaines agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitant (EH).

En 2018, la SPGE a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la SPGE et, notamment, de l'extinction des contentieux européens à la suite de la réalisation des ouvrages manquants.

Ces nouvelles priorités intégraient les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau »). Elle rendait notamment prioritaires les égouttages nécessaires pour atteindre le bon état ou le bon potentiel des masses d'eau dont l'amélioration dépend de la réduction des rejets domestiques ainsi que les travaux d'égouttage permettant d'améliorer le taux de charge ou réduire le taux de dilution des stations d'épuration existantes.

Pour le plan d'investissement communal 2022-2024, les réhabilitations ou reconstructions d'égouts doivent être préférées à la pose de nouveaux égouts.

Toutefois, au travers de ses engagements pris au contrat de gestion signé avec le Gouvernement wallon, la SPGE est tenue de maîtriser les volumes des investissements en égouttage prévus dans son plan financier. Elle limitera à 44.000.000 € le montant consacré annuellement aux investissements d'égouttage pour l'ensemble de la Wallonie. Exceptionnellement pour 2024, correspondant à la dernière année des programmes communaux 22-24, afin de respecter ses obligations contractuelles, la SPGE prévoit une enveloppe supplémentaire de 30.000.000 € pour l'ensemble de la Wallonie. Ces montants sont donc à répartir entre les organismes d'assainissement agréés.



4 | Cadastre

L'augmentation sensible des budgets alloués par la SPGE depuis 2017 pour l'établissement des cadastres des réseaux d'égouttage et d'assainissement constitue à la fois une réponse aux exigences de la directive européenne INSPIRE et une opportunité pour disposer d'une connaissance détaillée de ces ouvrages.

L'association du SIG avec des outils de simulation hydraulique et de gestion patrimoniale contribue grandement à optimiser la gestion de ces réseaux.

Les cadastres ont tout d'abord fait l'objet de marchés de services. Vu la faible qualité des résultats obtenus auprès de certains prestataires et la saturation du marché de la sous-traitance, compte tenu du nombre de kilomètres de canalisations à cadastrer chaque année, une grande partie des cadastres est désormais réalisée en interne, les équipes techniques de terrain ayant été adaptées et équipées en conséquence.

Vu l'importance d'une connaissance précise des réseaux d'égouttage, maillon essentiel mais également maillon faible de l'assainissement, en vue d'une professionnalisation de leur gestion et de leur maintenance, une structuration et un renforcement de l'action de l'AIDE dans ce domaine s'imposaient. La valorisation des compétences de l'AIDE dans les simulations hydrauliques de réseaux et la réalisation de plans de gestion patrimoniale a été entamée en 2019 et se poursuit pour constamment augmenter l'expertise de l'AIDE dans ces domaines et la mettre au service des communes, en vue d'améliorer l'exploitation des réseaux d'égouttage communaux, ce qui s'avère essentiel à la protection de l'environnement et à la protection de la santé humaine.

Dans son plan financier, la SPGE limitera désormais à 7.500.000 € le montant consacré annuellement aux investigations de cadastres et d'imagerie, et ce pour l'ensemble de la Wallonie.

5 | Services aux particuliers

La gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA) est considérée comme étant une des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau (D.C.E.). Le Gouvernement wallon a ainsi chargé la SPGE de la gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA), compétence inscrite dans son nouveau contrat de gestion.

La GPAA vise également à harmoniser la situation des citoyens vis-à-vis de ses droits et devoirs en matière d'assainissement de ses eaux usées, que le régime d'assainissement soit collectif ou autonome.

Sa mise en œuvre est effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

Par le nouveau contrat de services unique, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, la SPGE charge l'AIDE d'assurer les missions suivantes sur le territoire de la province de Liège :

- réaliser les contrôles des systèmes d'épuration individuelle (SEI) ;
- exercer un rôle de proximité, conseiller et sensibiliser les différents publics cibles (communes et particuliers) ;
- assurer les relations avec les vidangeurs agréés pour les boues excédentaires relevant de la GPAA ;
- assurer un reporting vers la SPGE.

Le nouveau mode de financement de la GPAA, composé d'une enveloppe fixe, d'une enveloppe variable dont l'AIDE n'a pas le contrôle, et d'un forfait pour chaque contrôle effectué, incite l'AIDE à une certaine prudence quant à l'organisation et au recrutement de l'équipe GPAA.

6 | Objectifs de développement durable

La Responsabilité Sociétale des Entreprises vise à encourager les entreprises à adopter des pratiques responsables qui englobent les domaines sociaux, environnementaux et économiques, tout en renforçant leur capacité à répondre aux besoins de la société.

La mission de service public de l'AIDE est avant tout dédiée à l'environnement. Il est donc primordial de veiller à limiter l'impact de notre activité et de nos installations, en optimisant nos prélèvements sur la ressource, tant dans la conduite de l'exploitation que dans la réalisation des travaux.

Tenant à être exemplaire, l'AIDE a entamé les démarches afin d'adhérer de manière proactive, au programme de certification en entrepreneuriat durable pour la construction d'un avenir résilient.

Cette stratégie a pour ambition de pouvoir accélérer la mise en œuvre, au sein de l'AIDE, du programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 et des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Réduire à la source les émissions de GES, optimiser les consommations d'énergie, accroître la production d'énergie renouvelable, favoriser la biodiversité et soutenir l'économie circulaire constituent les axes principaux de notre politique de développement durable pour les trois prochaines années.

7 | Gestion intégrée de l'égouttage

Au fil des années, l'AIDE a toujours eu pour objectif d'apporter aux communes affiliées des solutions techniques et logistiques aussi bien par l'intermédiaire du démergement, de l'épuration que des services aux communes.

C'est dans cette optique qu'en 2020, l'AIDE a adopté dans son plan stratégique le concept du « R to R » (du Robinet au Ruisseau). Dans ce cadre, un premier dossier pilote d'exploitation de réseau d'égouttage à Ougrée Haut a été mis en place.

Faisant écho à ce nouveau concept, la SPGE a commencé à développer un projet de reprise et d'exploitation des réseaux d'égouttage communaux. L'objectif est de démarrer ce nouveau projet, dénommé GIEg, à l'horizon 2029.

A cette fin, un projet pilote regroupant l'AIDE, la SPGE et les autres OAA a démarré le 1^{er} janvier 2024. Il comprend, pour le territoire de la province de Liège, l'exploitation de 80 km de réseaux d'égouttage répartis sur trois communes pilotes : Herve, Limbourg et Welkenraedt.

Au sein de l'AIDE, une collaboration transversale SET – Exploitation est mise en place afin de gérer ce nouveau dossier. L'aboutissement de ce projet verra à terme l'apparition d'un nouveau métier pour les OAA dans le secteur de l'eau, l'exploitation des réseaux d'égouttage communaux.

4. Activités en matière de recherche et développement

Néant

5. Existence de succursales de la société

Néant

6. Justification de l'application des règles de continuité

Néant

7. Autres informations

Néant

8. Instruments financiers

Néant

9. Justification de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit

Étant donné ses compétences d'administrateurs de société indépendante, Monsieur Jean-François Ravone dispose des compétences en matière de comptabilité et d'audit.

10. Lignes de développement

La structure de l'emploi est répartie de la manière suivante : **Fonction** + **Nombre de poste**

Directeur général	1	Agent environnemental E-M-C	101	Chef de service	2
Directeur	3	Agent environnemental réseaux	14	Contremaître	9
Conseiller de la direction général	1	Agent opérateur cadastre et imagerie	9	Géomètre expert	2
Assistant du Comité de Direction	1	Agent technique	44	Gestionnaire	28
Agent SIPP	1	Brigadier	28	Opérateur administratif	1
Agent administratif	19	Chef de département	8		
Agent coordinateur informatique	1	Chef d'équipe	4		

En vue de maintenir le cadre et afin de pourvoir aux différents remplacements, nous prévoyons l'engagement de 15 agents environnementaux/techniciens au cours de l'année 2024.

11. Plan financier 2024-2025

Montants en k€	Prévisions 2024			
	Exploitation	SET	Frais généraux	GLOBAL
PRODUITS	80.921	10.500	4.451	95.872
Services et biens divers	-29.368	-3.448	-1.558	-34.374
Coûts de personnel	-23.587	-5.895	-3.094	-32.576
Amortissements	-16.399	-773	-209	-17.381
Charges financières	-10.994	0	0	-10.994
Résultat financier	0	0	50	50
CHARGES	-80.348	-10.116	-4.811	-95.275
RÉSULTATS	573	384	-360	597

Montants en k€	Prévisions 2025			
	Exploitation	SET	Frais généraux	GLOBAL
PRODUITS	82.588	10.300	4.453	97.341
Services et biens divers	-29.955	-3.500	-1.549	-35.004
Coûts de personnel	-24.929	-6.000	-3.111	-34.040
Amortissements	-17.106	-750	-282	-18.138
Charges financières	-10.363	0	0	-10.363
Résultat financier	0	0	50	50
CHARGES	-82.353	-10.250	-4.892	-97.495
RÉSULTATS	235	50	-439	-154



aide

Association Intercommunale pour
Le Démergement et l'Épuration

**Rapport de certification
du commissaire réviseur relatif
aux comptes annuels**

9

Rapport du Commissaire à l'Assemblée Générale de la société « A.I.D.E. » Société Coopérative Intercommunale pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (comptes annuels)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de « A.I.D.E. » Société Coopérative Intercommunale (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société « A.I.D.E. » Société Coopérative Intercommunale durant deux exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 445.430.900 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de 2.809.263 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- les chiffres clés de l'année 2023 et le bilan financier
 - les comptes annuels et rapports de l'organe d'administration
 - le rapport annuel du Comité de rémunération
- comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

En contravention avec l'article 3 :12 du code des sociétés et des associations, le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 n'a pas fait l'objet d'un dépôt à la Banque nationale de Belgique par l'organe d'administration.

Nous n'avons pas pu disposer d'un état comptable établi selon le schéma du bilan et du compte de résultats au 30 juin 2023 (en contradiction avec l'article 3:68 du code des sociétés et des associations).



En dehors de ces points, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Battice, le 22 mai 2024

« REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » SRL
Commissaire
Représenté par

Axel DUMONT
Réviseur d'entreprises

**Axel
Dumont
(Signature
e)**

Signature
numérique de
Axel Dumont
(Signature)
Date : 2024.05.22
08:54:01 +02'00'

Notes





Association Intercommunale pour
le Dégorgement et l'Épuration

Société Coopérative
203 963 680

SIÈGE SOCIAL :
Rue de la Digue, 25
4420 Saint-Nicolas (Tilleur)

www.aide.be

esos